



Conseil économique et social

Distr. générale
20 janvier 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-septième session

Vienne, 13-21 mars 2014

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-troisième session

Vienne, 12-16 mai 2014

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: travaux du groupe de travail chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note a été établie en application de la décision 2013/246 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 18/3, 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe de travail a accomplis entre le 31 octobre 2013 et le 13 janvier 2014. Les coprésidents ont présenté à la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-sixième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingt-deuxième session un rapport oral sur les travaux accomplis par le groupe de travail entre le 31 octobre et le 10 décembre 2013; ces informations sont également intégrées au présent rapport, par souci d'exhaustivité. Les travaux que le groupe de travail a effectués entre le 1^{er} février et le 30 septembre 2013 ont été présentés dans le document E/CN.7/2013/7/Add.2-E/CN.15/2013/7/Add.2.

* E/CN.7/2014/1.

** E/CN.15/2014/1.



I. Délibérations

1. Entre le 31 octobre 2013 et le 13 janvier 2014, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a tenu une réunion formelle et trois réunions informelles. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2011/258, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions de la résolution 56/11 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. À la réunion que le groupe de travail a tenue le 31 octobre, le Secrétariat a fait le point sur l'exécution du budget consolidé de l'exercice biennal 2012-2013 et sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015 de l'ONUDC, notamment en ce qui concerne la présence de l'Office sur le terrain, la structure de ses dépenses et l'exécution des programmes par les bureaux extérieurs. Les délégations ont été informées de l'augmentation escomptée des fonds à des fins spéciales, qui démontrait la confiance que les donateurs accordaient à l'Office en matière d'exécution des programmes. Dans le même temps, les contributions volontaires à des fins générales avaient continué de chuter. S'agissant du budget consolidé pour 2014-2015, l'ONUDC s'attendait, d'une part, à une croissance exponentielle du volume et de la portée de l'assistance technique et constatait, d'autre part, une détérioration persistante des recettes à des fins générales; il avait donc revu son modèle de financement, ses méthodes de calcul des coûts et ses options de financement, en vue d'introduire un système de recouvrement intégral des coûts. Des exemples concrets de mise en place de ce système pour les opérations de l'ONUDC sur le terrain ont été fournis. Si la plupart des intervenants sont convenus que le recouvrement intégral des coûts aurait une influence positive sur la transparence, il fallait en examiner plus avant la mise en œuvre avec les États Membres afin de déterminer les incidences qui en découleraient pour les opérations sur le terrain et l'assistance technique. Le groupe de travail a été informé des conclusions auxquelles avait abouti l'évaluation de l'ONUDC menée par le Bureau des Services de contrôle interne et de la suite qui avait été donnée aux recommandations de ce dernier. Il a également examiné un projet révisé de politique d'évaluation de l'ONUDC. Le Secrétariat a présenté le rapport pour 2012 sur l'exécution du programme thématique consacré à l'action contre la corruption. Le groupe de travail a en outre été mis au courant des progrès de la mise en œuvre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des préparatifs de la Conférence des États parties à cette Convention qui devait se tenir au Panama.

3. À la réunion du 20 novembre, le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015 a donné lieu à une séance de questions-réponses avec de hauts responsables de l'ONUDC, lors de laquelle ont notamment été abordés les coûts salariaux, la définition des fonctions essentielles, les directives relatives à l'utilisation des fonds selon leur source, et les montants des contributions à des fins générales et à des fins spéciales attendues. Les intervenants ont insisté sur le fait

que la transparence, l'orientation stratégique, la communication d'informations, la programmation intégrée et un bon rapport coût-efficacité étaient essentiels pour que l'ONUDC reste compétitif. Certaines délégations ont manifesté leur appui au modèle de recouvrement intégral des coûts, tandis que d'autres ont souligné qu'il convenait de réévaluer à la lumière de ce modèle les programmes de l'ONUDC en place, en particulier leur efficacité et leur compétitivité. Il fallait également réexaminer la viabilité à long terme de certains bureaux extérieurs sous l'angle du recouvrement intégral des coûts. Plusieurs participants ont fait valoir qu'il importait d'introduire la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de l'ONUDC et souligné que l'Office devait fournir aux pays donateurs, concernant l'utilisation de leurs contributions, des rapports annuels axés sur les résultats. L'ONUDC a fait un exposé sur le Programme mondial contre la cybercriminalité, qui vise à fournir une assistance technique, des formations et des services de renforcement des capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité; il a précisé que l'accent était mis sur la prestation d'une assistance technique aux États Membres qui en faisaient la demande, de sorte qu'enquêteurs et procureurs puissent acquérir des compétences dans ce domaine. Certains intervenants ont examiné le mandat de l'ONUDC en la matière ainsi que les définitions utilisées dans le descriptif de programme et ont évoqué l'absence de cadre international de lutte contre la cybercriminalité. D'autres intervenants, satisfaits du programme, se sont déclarés favorables à la poursuite des activités de renforcement des capacités. Un point sur le programme régional pour l'Afrique de l'Ouest pour la période 2010-2014 a été également fait pendant la réunion, avec présentation des résultats et de l'état de financement des sous-programmes sur la criminalité organisée, les trafics illicites et le terrorisme, la justice et l'intégrité, ainsi que la prévention de l'usage de drogues et la santé. La production et le trafic de méthamphétamine, le trafic illicite de migrants, le trafic illicite d'armes à feu et la piraterie maritime dans le golfe de Guinée étaient parmi les principaux problèmes qui se posaient dans la région. Enfin, les participants ont été informés des outils qui permettaient d'améliorer les pratiques d'évaluation dans les bureaux extérieurs et dans le cadre des programmes de l'ONUDC.

4. À la réunion du 10 décembre, les participants ont été informés des mesures prises par l'ONUDC pour renforcer l'élaboration de rapports sur les programmes, y compris, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, d'un rapport annuel qui inclurait des données mondiales, régionales et nationales. Dans le même temps, et après examen approfondi des crédits budgétaires et fonds requis au titre des divers programmes mondiaux, régionaux et nationaux, un inventaire de tous les besoins de financement de l'ONUDC serait dressé. Ces deux documents pourraient servir de justification à un appel de fonds annuel. Le groupe de travail a ensuite examiné le nouveau programme régional pour l'Asie du Sud-Est pour la période 2014-2017, qui vise à appuyer les efforts de renforcement des capacités déployés par les gouvernements de la région en vue de relever les défis régionaux en matière de drogue et de criminalité grâce à la coopération transfrontière, conjointement avec les mécanismes et cadres de partenariat régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le mémorandum d'accord sur le contrôle des drogues dans le bassin du Mékong. Le programme mettrait l'accent sur la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites, les activités de lutte contre la corruption, la prévention du terrorisme, la justice pénale, les drogues et la santé, et le développement alternatif. Les États Membres ont également continué d'étudier le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015, en vue de la

reprise des sessions des Commissions, en se concentrant sur le modèle de recouvrement intégral des coûts et sa mise en œuvre dans les bureaux extérieurs et au siège. Certaines délégations ont évoqué les répercussions importantes que ce modèle aurait pour l'exécution du sous-programme sur la coopération technique et l'appui opérationnel, comme l'indiquait le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015. Le groupe de travail a examiné la forme que ses réunions pourraient prendre et la manière dont elles pourraient être organisées pour gagner en efficacité. Des intervenants ont souligné l'importance du groupe de travail en tant qu'organe consultatif destiné à faciliter le travail des Commissions pendant l'intersession. Alors que certains étaient pour institutionnaliser le groupe et en faire une structure permanente, d'autres, soulignant son caractère informel, ont estimé préférable de ne pas politiser ses débats et d'éviter de chercher à régler le moindre détail, et se sont déclarés favorables au renouvellement périodique de son mandat, comme cela avait été fait avec les résolutions pertinentes.

5. S'exprimant lors de la réunion formelle que le groupe de travail a tenue le 13 janvier 2014, le Directeur exécutif a mis l'accent sur l'introduction à l'ONUDC d'un modèle de financement viable sur le long terme et fondé sur le recouvrement intégral des coûts. À cette réunion, le Secrétariat a fait le point sur l'exécution du programme thématique sur la prévention du terrorisme, notant que les activités menées dans ce cadre consistaient également de plus en plus à aider les États à incriminer certains actes à titre préventif. Le groupe de travail a examiné le processus d'élaboration, d'adoption et de révision des programmes mondiaux qui étaient administrés par le siège de l'ONUDC à Vienne et qui répondaient à des problèmes nécessitant une action coordonnée aux niveaux international et/ou interrégional. Des délégations ont réaffirmé que le groupe de travail demeurerait l'instance appropriée pour examiner de tels programmes. Des fonctionnaires du Secrétariat ont présenté des exemples de coopération entre l'ONUDC et la société civile dont l'objet était la mise en œuvre des activités de programme de l'Office dans les domaines de la santé et du VIH/sida; de la prévention de l'usage de drogues; du traitement et de la réadaptation; des moyens de subsistance durables; de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts; de la criminalité maritime; de la prévention de la criminalité et de la réforme de la justice pénale; de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants; et de la lutte contre la corruption. Les participants ont pris acte de l'ampleur de la coopération que l'ONUDC entretenait avec les organisations de la société civile, et ils ont noté que l'Office bénéficiait des connaissances et de l'expérience de terrain de ces organisations. Plusieurs chefs de services et de sections de l'ONUDC ont présenté l'état de mise en œuvre d'un certain nombre de résolutions adoptées par les deux Commissions en 2012 et 2013, ainsi que les ressources nécessaires à leur application, dans des domaines où l'Office s'était vu confier de nombreux mandats, notamment en relation avec les nouvelles formes de criminalité; les règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale; la prévention de l'usage de drogues et le traitement des toxicomanes; et la recherche. S'il a été souligné que l'adoption de résolutions était très utile pour renforcer les mandats de l'ONUDC ou lui en confier de nouveaux, il a aussi été expliqué que le manque de fonds extrabudgétaires en entravait souvent l'application. Les participants ont été informés de la participation de l'Office aux travaux menés par le système des Nations Unies concernant le programme de développement pour l'après-2015, en particulier dans les domaines de la prévention

des conflits, de la consolidation de la paix après les conflits, de l'état de droit et de la gouvernance, pour ce qui est des questions relevant des mandats de l'ONUDC.

II. Questions d'organisation et d'administration

6. Sous la direction des coprésidents, Reza Najafi (République islamique d'Iran) et Ignacio Baylina Ruiz (Espagne), le groupe de travail a tenu trois réunions informelles au cours de la période considérée, les 31 octobre, 20 novembre et 10 décembre 2013. Une autre réunion informelle était prévue le 12 février 2014. Une réunion formelle s'est tenue le 13 janvier 2014.

7. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail, sur support électronique et support papier, des documents et des informations, notamment par l'intermédiaire d'une page Web accessible au public (www.unodc.org/unodc/fr/commissions/wg-governance-finance-2.html) qu'il a créée et qu'il met à jour à son intention sur le site Web de l'ONUDC, et par l'intermédiaire d'une page Web sécurisée destinée à fournir aux États Membres des informations les intéressant.

III. Mesures prises par les Commissions

8. La Commission des stupéfiants, à la reprise de sa cinquante-sixième session, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à la reprise de sa vingt-deuxième session, ont élu Reza Najafi (République islamique d'Iran) et Ignacio Baylina Ruiz (Espagne) coprésidents du groupe de travail, conformément à la procédure établie par la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
